



## POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ENGAGEMENT

Au-delà de la définition du développement durable, «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>1</sup>», Chevallove œuvre pour la régénération des écosystèmes. Limiter les impacts sur l'environnement ne suffit plus. Il faut désormais «restaurer et renouveler les systèmes dont nous dépendons tous, tout en améliorant également la capacité desdits systèmes à se restaurer et se renouveler eux-mêmes de manière plus efficace»<sup>2</sup>.

Entreprise familiale, Chevallove a comme valeurs l'authenticité, l'expérimentation, ainsi que la bienveillance environnementale, sociale et entrepreneuriale.

**Bienveillance environnementale :** nos produits sont toujours conçus avec des acteurs locaux, écoconçus afin de préserver et épargner les ressources. Chaque création de produit est l'occasion de cocréer avec nos clients (et les chevaux !) afin de bien saisir et respecter leurs besoins. Notre philosophie d'entreprise est fondée sur les principes de l'économie circulaire. «Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme» est notre leitmotiv.

**Bienveillance sociale :** Chevallove est une entreprise à vocation sociale visant à la création de revenus qui financeront un rêve humaniste et porteur de sens : offrir un lieu où humains et chevaux trouveront bien être et sérénité, et pourront partager ensemble. Pour cette raison, nous avons décidé de faire un partenariat et de soutenir financièrement l'organisme Galahad, qui protège ceux à qui nous devons cette aventure familiale, les chevaux.

Et enfin bienveillance économique, puisque l'approvisionnement responsable est au cœur de notre démarche. Pour Chevallove, la création de valeur doit contribuer, avant tout, au développement économique et au mieux-être de nos communautés. Par exemple, ce sont les champs d'ici qui sont utilisés pour en extraire nos ingrédients. De plus, Chevallove souhaite aussi partager ses expériences et émotions entrepreneuriales et familiales pour inspirer les prochaines générations.

Parce que nous croyons à un monde meilleur et plus juste, Chevallove s'engage :

- À mettre tous les moyens possibles pour que ses produits respectent la nature, préserve les ressources naturelles, et que la majorité de ses intrants proviennent de filières de revalorisation afin de réduire les déchets envoyés à l'enfouissement;
- À reverser 2% de son chiffre d'affaire à des organismes à but non lucratif œuvrant pour la sauvegarde et le bien-être des équidés;

---

<sup>1</sup> *Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous*, aussi appelé Rapport Brundtland, 1987

<sup>2</sup> *Sustainable Brands, The road to Regeneration*, 2021 (traduction libre)



- À lutter contre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre en s'approvisionnant de façon locale, en utilisant les circuits courts pour limiter les distances entre la matière première et le consommateur.

## OBJECTIFS

Cette Politique vise à affirmer la position de Chevallove en matière de développement durable. Elle précise la manière dont l'entreprise souhaite en appliquer ses principes, pour maximiser les retombées positives sur l'environnement et lutter contre les changements climatiques, tout en améliorant l'équité, l'inclusion et la qualité de vie des chevaux, humains et des communautés.

Ainsi, elle définit un cadre de référence pour :

- Aligner les pratiques de Chevallove avec les principes de développement durable;
- Adopter des orientations et objectifs stratégiques de Chevallove favorisant l'écoconception et l'économie circulaire;
- Poser le cadre de référence pour les autres politiques de l'entreprise (exemple : politique d'approvisionnement responsable);
- Définir les mécanismes de mise en œuvre, rôles et responsabilités pour l'application de cette politique, et les communiquer dans une perspective d'imputabilité;
- Sensibiliser les parties prenantes de Chevallove, notamment clients et fournisseurs, sur l'importance des objectifs et engagements de l'entreprise en matière de développement durable;
- Favoriser la participation des parties prenantes de Chevallove dans ses activités.

## PRINCIPES

Chevallove adhère aux principes de Développement Durable de l'ONU<sup>3</sup>. Par ailleurs, nous prenons en considération les principes suivants pour l'ensemble de ses décisions et opérations :

1. Améliorer de façon continue ses performances sociale, économique et environnementale dans:
  - La planification, la conception et la réalisation de ses projets;
  - Ses processus d'achats et de production;
  - Ses relations avec les parties prenantes, c'est-à-dire les organisations, groupes, ou individus concernés par les activités de Chevallove.
2. Informer et mobiliser sa clientèle et ses fournisseurs afin qu'ils adhèrent aux principes du développement durable et en respectent les exigences;
3. Maintenir ses efforts afin de prévenir et de réduire la pollution, ainsi que de minimiser son empreinte écologique, notamment par son système de gestion environnementale;

---

<sup>3</sup> [17 principes de Développement durable de l'ONU](#)



4. Respecter, voire dépasser, les exigences légales et autres engagements se rapportant aux aspects environnementaux, sociaux et économiques de ses activités, produits et services en fonction des ressources disponibles;
5. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du développement durable à l'échelle locale, provinciale et fédérale;
6. Contribuer au développement socio-économique local et régional;
7. Promouvoir la diversité, l'inclusion et la solidarité dans toutes les sphères de ses activités;
8. Faire preuve d'éthique et de transparence.

## **RESPONSABILITÉS ET MISE EN OEUVRE**

La Présidente-Fondatrice s'assure du développement, de la mise en œuvre et du suivi du système de gestion environnementale et assume à l'égard de la présente politique la responsabilité de sa mise à jour et ainsi soutenir sa mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette politique sera assurée selon les mécanismes suivants :

- Elaboration de plusieurs politiques thématiques, entre autres :
  - Politique d'approvisionnement responsable ;
  - Politique de dons ;
  - Code d'éthique.
- Elaboration d'un plan d'action avec des objectifs à court, moyen et long terme ;
- Evaluation de la performance sociale et environnementale de Chevallove :
  - Création d'un tableau de bord avec suivi d'indicateurs clé de performance ;
  - Revue mensuelle par le comité de direction.
- Faire une veille de toutes les innovations sociales et environnementales, les tester, et les intégrer à nos processus lorsque possible;
- Mise en place d'une stratégie de communication responsable :
  - Publication de la politique de Développement Durable sur le site internet et les réseaux sociaux de Chevallove;
  - Sensibilisation des clients, fournisseurs et partenaires sur les enjeux de développement durable par le biais de blogs, articles, conférences, kiosque lors d'évènements équestres.
- Appliquer la hiérarchie des 3RV-E (réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer dans cet ordre);
- Collaborer avec l'ensemble de nos parties prenantes pour améliorer les impacts sociaux et environnementaux de nos produits.

## **REDDITION DE COMPTE**

Chevallove doit mesurer, sur une base annuelle sa performance en matière de développement durable en présentant son rapport de développement durable aux parties prenantes.

*DERNIÈRE MISE À JOUR : 28 Février 2023*



## **ANNEXE - DÉFINITIONS**

### **Analyse du cycle de vie**

L'analyse du cycle de vie est une méthode qui permet d'évaluer les impacts potentiels environnementaux, sociaux et des coûts associés à toutes les étapes de la vie d'un produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières à l'élimination ou au recyclage, en passant par le traitement des matériaux, la fabrication, la distribution, l'utilisation, la réparation et l'entretien. (*Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services, 2021*)

### **Approvisionnement responsable**

L'approvisionnement ou achat responsable « concerne l'intégration du développement durable et de la responsabilité sociétale aux processus d'acquisition des organisations. Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat des biens et services, comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits. » (*Espace québécois de Concertation sur les Pratique d'Approvisionnement Responsable*)

### **Changements climatiques**

Les changements climatiques sont une modification à long terme des conditions météorologiques. L'effet global des activités humaines depuis le début de la révolution industrielle a été un effet de réchauffement, alimenté principalement par les émissions de dioxyde de carbone et intensifié par les émissions d'autres gaz à effet de serre (GES). De tels changements climatiques ont de lourdes conséquences environnementales, sociales et économiques imprévisibles. (*Ministère de l'Environnement et du Changement Climatique, Canada, 2022*)

### **Développement durable**

Le développement durable se définit comme un développement « qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (*Loi sur le développement durable du Québec, RLRQ, c. D-8.1.1, art. 2*)

### **Écoconception**

Conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire les atteintes à l'environnement tout au long de leur cycle de vie. L'écoconception peut être envisagée dans tous les



secteurs d'activité. La création d'emballages écologiques, de produits par le suprarecyclage ou de toits végétalisés, par exemple, s'inscrit dans une démarche d'écoconception. (Office Québécois de la langue française)

### **Économie circulaire**

Il s'agit d'un « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. » (*Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, octobre 2016*)

### **Hiérarchie des 3RV**

Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours. Le principe s'applique à l'ensemble des matières résiduelles. Il nous invite à nous demander s'il est possible d'éviter de produire une matière résiduelle, en donnant une seconde vie à un produit avant de le recycler, de le composter ou, lorsque toutes les autres étapes ne sont pas possibles, de le jeter. (*Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs*)

### **Innovation**

« Mise en œuvre d'un produit, que ce soit un bien ou un service, d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. » (*ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3 e édition, Éditions de l'OCDE, Paris, 2005, 184 pages.*)

### **Normes du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)**

Selon la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) « l'ensemble des Membres (pays), même ceux qui n'ont pas ratifié les conventions, ont l'obligation, du seul fait de leur appartenance à l'OIT, de respecter, promouvoir et réaliser de bonne foi et conformément à la Constitution, les principes concernant les droits fondamentaux qui sont l'objet des dites conventions, à savoir : La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective L'élimination de



toute forme de travail forcé ou obligatoire L'abolition effective du travail des enfants L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. »

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a inspiré de nombreux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle a énoncé pour la première fois les principes de base que sont l'universalité, l'interdépendance et l'indivisibilité, l'égalité et la non-discrimination. Par leur influence auprès des fournisseurs, il est de plus en plus attendu des donneurs d'ordre de promouvoir les principes entérinés par les grandes instances internationales et d'encourager leurs partenaires d'affaires à les respecter. (*Organisation Mondiale du Travail; Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – site des nations Unis*)

### **Objectif de Développement durable de l'ONU (ODD)**

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

Les 17 ODD sont intégrés - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux (*Programme des Nations Unis pour le Développement, PNUD*)

### **Parties prenantes**

Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont directement ou indirectement affectés par un projet ainsi que ceux ayant des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer sur ses résultats ; que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent comprendre les communautés ou les individus localement affectés ainsi que leurs représentants officiels et non officiels, les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiciens, les responsables religieux, les groupes ou organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, le monde de l'enseignement ou d'autres entreprises (*BAPE, la consultation préalable, Louis-Simard et Guy-Serge Côté, nov. 2010*)

### **Régénération ou design régénératif**

Concepts qui visent à « restaurer et renouveler les systèmes dont nous dépendons tous, tout en améliorant également la capacité desdits systèmes à se restaurer et se renouveler eux-mêmes de manière plus efficace. » (*Sustainable Brands, The road to Regeneration, 2021, traduction libre*)



### **Système de Gestion environnementale**

Le plan ou système de management environnemental est un cadre élaboré par une organisation afin d'améliorer sa performance environnementale en tenant compte des aspects environnementaux dans la prise de décisions stratégiques et dans la gestion des risques. Les normes [ISO 14001](#) et [EMAS](#) sont de loin les plus reconnues dans le monde (*Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie*)